

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 06 Septembre 2019**

Tous les conseillers sont présents

*Une modification de l'ordre du jour est sollicitée par Monsieur le maire et demande à porter au débat le projet de réaménagement du site de l'ancienne scierie : cette requête est accordée par l'ensemble des élus présents.*

- **Réaménagement du site de l'ancienne scierie : Mandat de Maîtrise d'Ouvrage**

En octobre 2018, les élus confiaient une mise à disposition de services au SIDEC afin de réaliser une étude de faisabilité du projet de réaménagement du site de l'ancienne scierie. Cette étude a été présentée aux élus le 11 juillet dernier.

Monsieur le maire présente les trois propositions de mandats établis par le SIDEC, à savoir :

- Construction d'un local technique pour un montant de travaux de 275 000 € HT (compris démolition du bâtiment actuel)
- Construction d'une résidence des aînés pour un montant de travaux de 852 000 € HT
- Construction de maisons de services pour un montant de travaux de 525 000 € HT (compris aménagement des espaces extérieurs)

A noter que les opérations sont indépendantes les unes des autres et peuvent se réaliser avec un décalage dans le temps.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valident les trois offres de service correspondant aux trois opérations indépendantes, qui pourront être traitées de façon distinctes et décalées dans le temps.
- Valident la rémunération pour mission de mandataire du SIDEC pour chacun des trois projets à savoir :
  - Opération de construction d'un local technique : 10 450 € HT
  - Opération de construction d'une résidence des Aînés : 24 625 € HT
  - Opération de construction de maisons de services : 17 485 € HT

- **Etude devis : Barrière séparative entre chez Mme Jourdant et les conjoints Gindre**

Monsieur Giraud rappelle que l'entreprise Emmanuel Bailly d'Arbois a procédé à la coupe, au broyage et à l'évacuation de la haie de Mme Jourdant Claude, dans le courant du mois de Juillet.

Etant donné que la commune de Montrond s'est engagée à remplacer l'actuelle haie par une clôture de type bardage, des devis ont été demandés à plusieurs prestataires.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité des membres présents retiennent les devis :

- de la « SARL Masnada » de Sapois pour réaliser le terrassement pour la création d'un mur de 18 ml pour la somme de 6 987,60 € TTC
- de la société « Baune Entretien » de Sapois qui fournira et installera une clôture en panneaux soudés sur ce mur ainsi que la fourniture et pose de clôture grillage soudée sur 23 ml pour la somme de 3 802,69 € TTC

- **Parking de la fromagerie**

Monsieur Giraud donne lecture d'un courrier du vice-président de la « Coopérative Fromagère du Temps Comté » qui confirme leur intention de goudronner les abords de la fromagerie, et de matérialiser des places de parking, afin de sécuriser l'accès et la sortie du magasin.

A noter que Monsieur Drogrey, vice-président, avait au préalable rencontré le maire et l'un des adjoints, puisque les emplacements préconisés se situent principalement sur le domaine communal. Un accord verbal, de principe, avait été donné, mais les travaux ont été lancés avant même qu'un écrit vienne entériner cette décision. Les travaux de goudronnage incombent donc en totalité à la société fromagère, ainsi que la majorité des installations de signalétique. La commune de Montrond prend à sa charge la signalisation horizontale (bande continue et discontinue) ainsi qu'une partie de la signalisation verticale pour un montant global de 293,77€ TTC.

⇒ Les élus valident le bien-fondé de ces travaux et de ces décisions.

- **Mise à disposition d'une salle**

Monsieur Giraud donne lecture d'un courrier de l'association « La Tour d'Otton » qui sollicite, dans le cadre des « Journées du Patrimoine » des 21 et 22 Septembre prochain, la gratuité de la salle de la Vouivre à l'occasion d'une soirée Contes et Légendes.

Après en avoir longuement délibéré, les élus votent à la majorité des membres présents (excepté M Loriod Christophe, président de la « Tour d'Otton », qui ne peut être juge et partie) de mettre gracieusement la salle à disposition étant donné que cette animation apporte une activité culturelle au titre des « Journées du Patrimoine », et que les animations sont gratuites

Il est à noter que cette décision a été donnée à titre exceptionnel et que toute demande similaire sera étudiée de façon indépendante.

- **Questions diverses :**

- **Compte rendu de la réunion du 05/09/19 sur la collecte des lactaires**

Dans une séance extraordinaire du jeudi 18 juillet dernier, les élus (à l'unanimité des membres présents) ont décidé d'adhérer à l'organisation de la cueillette des lactaires pour la campagne 2019

Une réunion d'information a eu lieu jeudi 05 septembre à Montrond au cours de laquelle des précisions ont été apportées.

La mise en place d'une carte de ramassage.

L'autorisation s'obtient avec une carte de ramasseur : celle-ci peut être demandée **gratuitement** en mairie, **sur présentation d'une pièce d'identité, d'une photo récente et d'un justificatif de domicile.**

Cette carte est valable uniquement sur les lactaires qui poussent dans les forêts autorisées. Les autres forêts et champignons ne sont pas concernés et restent avec les limites de la réglementation en vigueur (voir tableau suivant).

		Limite journalière de ramassage (par personne)		
		En forêt publique autorisée*	En forêt publique non autorisée	En forêt privée
Champignon	Lactaires	Illimité	2 kg (lactaires compris)	Interdit
	Autres champignons	2 kg		

La possibilité de vente

Une entreprise vosgienne va implanter plusieurs points de collecte sur le territoire. Les lactaires pourront y être amenés et payés comptant, au prix du jour, fixé par l'entreprise (estimé entre 2 et 6 €/kg). Un achat le soir même est recommandé car le champignon se dégrade très vite.

Pour l'instant, un seul point de collecte a été défini : Chemin de Provelle à Champagnole

- **Inscription à l'affouage**

L'affouage 2019 se fera dans la parcelle 26 : Combe Pachod. Une priorité sera donnée à la coupe des arbres secs : chênes, frênes, épicéas...)

Date limite d'inscription à l'affouage (au secrétariat de mairie): **Vendredi 04 Octobre 2019**

○ **Informations diverses :**

**\*Ecole :** Monsieur Rietmann, vice-président du SIVOS fait savoir que la rentrée du lundi 02 Septembre s'est bien passée avec un effectif de 73 enfants issus des communes de Besain, Molain, Montrond, Valempoulières.

Plusieurs changements sont à noter pour cette nouvelle année scolaire, à savoir :

- Installation d'un nouveau directeur : Monsieur Johann Jahier
- Passage de la semaine d'école à 4 jours, et mise en place du « Plan Mercredi »
- Création d'un centre de loisirs pour gérer la période du temps périscolaire et extra-scolaire avec la nomination d'une directrice d'ALSH, à savoir Mme Begard Elodie.
- Cantine : Les repas ne sont plus « tirés du sac » mais seront préparés et livrés par Mille et Un Repas de la Cuisine Centrale de Morez (22 repas en moyenne ont été servis quotidiennement durant la première semaine d'école)

**\*DETR :** « *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* » : une demande de subvention pour le projet d'aménagement rue de la Roche a été déposée début 2019. Courant mai les services de la Préfecture nous laissaient entendre que nous pourrions prétendre à une subvention d'un montant de 69 700 € sur un prévisionnel de travaux de 345 000 €. Fin juillet, la commune a été destinataire d'un mail nous faisant savoir que notre dossier était classé sans suite.

Un deuxième mail nous apprenait que l'enveloppe DETR totale accordée représentait 15 M € mais que les 415 dossiers déposés représentaient un global de 22 M €. En raison de l'enveloppe contrainte, notre dossier n'a finalement pas été retenu.

**\*Association « Tour d'Otton » :** Christophe LORIOD souhaite exposer un retour rapide de la réunion qui a eu lieu mardi 27 août en présence de Mme Molina (Présidente de l'Association Rempart Bourgogne-Franche-Comté) M. Debussy de la DRAC, Mme Duriaux et M. Besançon de la municipalité, Mme Clerc trésorière adjointe de l'association la tour d'OTTON. Cette réunion avait pour but la présentation des projets de sécurisation ainsi que les aménagements futurs à prévoir sur le site médiéval. L'association est assurée du soutien de la DRAC dans ses démarches au vue de la qualité des projets proposés et de la nécessité d'intervenir sur le site pour sa préservation. Il est convenu que lors de la prochaine réunion du conseil municipal nous puissions présenter ces projets et soumettre aux conseillers l'approbation du bail d'exploitation du site entre la commune et l'association.